



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Fonds de recherche du Québec – Santé

OBSERVATION ET CONCLUSION

NOVEMBRE 2017



COMMISSION DE L'ÉCONOMIE
ET DU TRAVAIL





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative du Fonds de recherche du Québec – Santé

OBSERVATION ET CONCLUSION

NOVEMBRE 2017

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE
ET DU TRAVAIL



SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

M^{me} Anik Laplante

RECHERCHE

M. David Boucher

M^{me} Sophie Jacques-Barma

M. Jules Racine St-Jacques

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'économie et du travail, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Anik Laplante

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cet@assnat.qc.ca

Dépôt légal – novembre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-80042-2 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-80043-9 (PDF)

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

- M^{me} Richard (Duplessis), présidente
- M. Reid (Orford), vice-président

- M. Busque (Beauce-Sud)
- M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Giguère (Saint-Maurice)
- M. Hardy (Saint-François)
- M^{me} Lamarre (Taillon)
- M. Lamontagne (Johnson)
- M. Lefebvre (Arthabaska)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Surprenant (Groulx)
- M. Traversy (Terrebonne)

Table des matières

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DU FONDS SANTÉ	1
ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION	3
FINANCEMENT DE LA RECHERCHE	3
ÉTHIQUE ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE	4
ACCÈS AUX DONNÉES	5
OBSERVATION ET CONCLUSION	6

INTRODUCTION

En vertu des articles 293.1 et 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, les commissions sectorielles entendent les dirigeants de ministères et d'organismes dans leur domaine de compétence afin de discuter de leur gestion administrative.

Le 7 juin 2016, la Commission de l'économie et du travail se saisissait de trois mandats de sa propre initiative. Ils avaient pour objet de faire l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative des Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie, Société et culture et Santé. Le 26 septembre 2017, la Commission a entendu successivement les responsables des trois Fonds.

Le présent rapport rend compte de l'audition du Fonds de recherche – Santé, représenté par son directeur, monsieur Serge Marchand et par le scientifique en chef du Québec, monsieur Rémi Quirion, ainsi que des membres de son équipe administrative.

PRÉSENTATION DU FONDS SANTÉ

Le scientifique en chef insiste d'emblée sur la nécessité d'investir en sciences de la santé. D'un point de vue biologique et social, ce domaine a des incidences concrètes sur la qualité de vie des gens. De plus, les recherches en sciences de la santé génèrent d'importantes retombées économiques, avance le scientifique en chef.

L'un des aspects primordiaux du mandat assumé par M. Quirion consiste à amener les différents champs disciplinaires à travailler ensemble pour faire face aux grands défis contemporains. Ce maillage intersectoriel trouve son reflet dans l'intégration des services administratifs des trois Fonds, amorcée en 2011. Aujourd'hui pratiquement achevée, ce processus a permis de réduire les frais de fonctionnement ainsi que la taille des effectifs sans miner la qualité des services offerts par les trois organismes.

Le mandat du scientifique en chef se décline sur plusieurs plans. M. Quirion assume le rôle de premier conseiller scientifique de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et de représentant scientifique du Québec aux niveaux régional, national et international. Propre au

Québec, le principe qui a présidé à la fusion des trois Fonds en 2011 et créé par le fait même le poste de scientifique en chef tend à faire école dans d'autres administrations.

En 2016-2017, plus de 1 500 demandes de financement ont été acheminées au Fonds Santé. Comme chaque année, ces candidatures ont été évaluées par des comités de pairs indépendants, assujettis aux normes d'évaluation les plus élevées afin de maintenir l'excellence de la recherche québécoise. Les dépenses engendrées par l'organisation de ces comités sont en baisse : de 550 000 \$ en 2011, elles s'élèvent maintenant à 509 000 \$.

Environ 40 % du budget du Fonds est consacré à la formation de la relève. Le reste est destiné aux réseaux de chercheurs. Par ailleurs, les chercheurs québécois sont régulièrement surreprésentés parmi les récipiendaires des subventions fédérales en santé. L'an dernier, ils ont récolté 258 millions de dollars des Instituts de recherche en santé du Canada.

L'audition, souligne le scientifique en chef, intervient alors que les trois Fonds de recherche du Québec préparent leurs prochaines planifications stratégiques. Des consultations ont été conduites auprès des responsables politiques, des chercheurs et de la société civile afin de déterminer les grandes orientations à venir.

À l'instar des autres Fonds, le développement de la relève figure parmi les priorités du Fonds Santé. À cette fin, il veut diversifier l'offre de stages en milieu de pratique et bonifier l'offre de bourses. La planification insistera aussi sur la collaboration entre les centres et instituts de recherche financés par le Fonds. Il y sera aussi question de développer des partenariats avec les secteurs public et privé ainsi qu'à l'international afin d'accroître leur participation à la recherche fondamentale et appliquée. Enfin, la planification stratégique en cours d'élaboration mettra l'accent sur la communication de la science au grand public afin de lui faire comprendre la pertinence des recherches en santé.

Les investissements annoncés récemment dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation assurent l'avenir des trois Fonds à court terme. M. Quirion souhaite toutefois travailler dès maintenant avec les parlementaires en vue de garantir la pérennité de ce budget.

ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION

Plusieurs sujets sont abordés durant la période d'échanges avec la Commission de l'économie et du travail. Le financement de la recherche en santé, l'éthique et la commercialisation de la recherche ainsi que l'accès aux données retiennent particulièrement l'attention des membres.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

La question des modalités et des usages du financement de la recherche en santé est soulevée à plusieurs reprises lors des discussions avec les dirigeants du Fonds Santé.

Les membres demandent notamment si l'investissement supplémentaire consenti dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation est suffisant. L'ensemble des disciplines bénéficie-t-il de cette enveloppe? Les sommes ont été réparties à parts égales entre les trois entités. Proportionnellement le Fonds Santé a donc moins reçu puisqu'il comptait déjà sur un budget plus imposant. Selon M. Quirion, il est toutefois possible de compenser une partie du manque à gagner en intensifiant les partenariats avec le secteur public.

Les sommes investies dans les Fonds de recherche du Québec serviront notamment à bonifier l'offre de bourses de formation. Ainsi, sur les 40 millions de dollars accordés annuellement dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, 17 millions en moyenne seront alloués à la formation de la relève des trois Fonds. Comme le Fonds Santé reçoit moins de demandes que les deux autres, il a été convenu d'augmenter le montant des bourses offertes plutôt que d'étendre l'offre au-delà du ratio de demandes présentement acceptées. Le taux de réussite aux concours a déjà été haussé l'an dernier. En poursuivant dans cette voie, le Fonds Santé risquerait de diluer la qualité des recherches financées.

Enfin, le rôle des fondations privées dans la structure de financement de la recherche intéresse les membres. M. Marchand explique que les fondations interviennent le plus souvent comme appoint aux sources de financement principales. Par exemple, les campagnes de souscriptions visent parfois l'achat d'un équipement ciblé, particulièrement dispendieux, ou alors les fondations sont sollicitées pour compléter le montage financier d'un projet de recherche.

ÉTHIQUE ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE

Les membres de la Commission remarquent que l'énoncé de mission du Fonds Santé, axé sur le développement de partenariats et sur les retombées économiques de la recherche, diffère considérablement de celui des deux autres Fonds. Aussi, ils se questionnent sur les normes éthiques adoptées par le Fonds Santé au moment d'établir des partenariats avec le secteur privé.

Selon M^{me} Mylène Deschênes, directrice des affaires éthiques et juridiques des Fonds de recherche du Québec, les ententes avec des entreprises privées sont assorties de clauses spécifiques garantissant la totale liberté des chercheurs qui seront financés par le programme ainsi créé. De cette manière, les Fonds s'assurent que l'entreprise n'interviendra pas pour orienter les recherches ou pour en teinter les résultats. En outre, M^{me} Deschênes rappelle que tout chercheur financé par les Fonds de recherche du Québec signe une entente par laquelle il s'engage à maintenir une conduite responsable pendant la durée du projet subventionné.

Le souci éthique fait partie d'un questionnement plus général sur la commercialisation de la recherche au Québec, ainsi que le soulève la Commission. Invité à développer sur cet aspect, M. Quirion évoque l'exemple de la recherche en intelligence artificielle. Au cours des dernières années, Montréal s'est imposée comme un pôle international de la recherche en ce domaine. Ces derniers mois, ce statut a permis d'attirer de nombreuses multinationales dans la métropole en vue d'établir des partenariats avec les laboratoires de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Les Fonds suivent de près ce processus et s'intéressent particulièrement aux moyens d'initier les jeunes chercheurs à l'entrepreneuriat scientifique.

Citant les initiatives du Dr Michel Bergeron en modèle, M. Quirion exprime le souhait de voir davantage de jeunes chercheurs commercialiser eux-mêmes leurs innovations, susciter l'intérêt des multinationales et vendre leurs entreprises en insistant pour qu'elles demeurent en sol québécois. L'objectif est de continuer à faire tourner la roue de l'innovation : conserver l'expertise formée ici afin qu'elle poursuive ses recherches, développe d'autres idées commercialisables, attire des investissements privés, etc. À cet effet, il importe de souligner le travail des firmes d'intermédiation qui s'efforcent de créer des liens entre chercheurs et industrie afin de valoriser la propriété intellectuelle développée dans les universités. Un tel modèle ne deviendra toutefois la norme qu'à condition de changer la culture entrepreneuriale québécoise. Pour ce faire, il faut développer la fibre

entrepreneuriale chez les jeunes. Or, c'est en les exposant aux modèles de réussite qu'on stimulera l'émulation.

ACCÈS AUX DONNÉES

L'accès aux données publiques pour des fins de recherches en santé suscite des questions de la part de la Commission.

Les chercheurs universitaires et le secteur privé réclament depuis quelques années un accès élargi aux bases de données en santé. Selon le scientifique en chef, cet élargissement aurait des effets bénéfiques sur la recherche et l'économie.

Actuellement, certains chercheurs doivent se rabattre sur des données d'autres espaces géographiques que le Québec pour avancer leurs recherches puisque les restrictions imposées sur l'accès aux données québécoises sont contraignantes et les délais, souvent trop longs.

Depuis deux ans, les Fonds travaillent avec les autorités responsables à la Régie de l'assurance maladie du Québec, l'Institut de la statistique, le ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation, de même qu'avec la Commission d'accès à l'information, afin d'apporter les modifications législatives souhaitées par la communauté des chercheurs dans le respect des droits fondamentaux des citoyens.

OBSERVATION ET CONCLUSION

La Commission de l'économie et du travail se montre satisfaite de l'audition des principaux dirigeants du Fonds de recherche du Québec - Santé. Elle note que le Fonds est proactif dans la recherche de solutions constructives aux principaux sujets de préoccupations soulevés par ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

